

Le Président

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier ministre
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le **20 DEC. 2017**

Monsieur le Premier ministre,

En dépit de vos propos rassurants à l'occasion de la Conférence nationale des territoires, plusieurs signaux, y compris l'article des « Echos » qui n'a pas été démenti, nous incitent à penser que votre gouvernement a choisi de s'aligner sur la position défendue par une partie du MEDEF national en confiant l'apprentissage aux branches professionnelles.

Pour les régions, il ne s'agit pas d'une question de pouvoir mais d'une remise en cause de tout leur travail engagé depuis 1983. Alors qu'aucune étude, **aucune évaluation n'a jamais indiqué que les régions étaient défailtantes dans cette mission et que la faiblesse de l'apprentissage leur serait imputable**, nous ne comprenons absolument pas cette éventuelle décision de suppression d'une compétence majeure pour l'avenir de nos territoires.

Elle constituerait en effet le premier exemple d'une privatisation **d'une compétence qui relève d'une responsabilité politique** (la formation initiale) et qui était confiée à une collectivité locale depuis les premières lois de décentralisation. Elle ferait sortir l'apprentissage des politiques publiques et elle **irait totalement à l'encontre du Pacte girondin que le Président de la République et vous-même ont proposé aux collectivités locales pour redresser et transformer le pays.**

Les causes de cette faiblesse de l'apprentissage (notamment dans les premiers niveaux) sont bien connues ; elles sont à la fois conjoncturelles et structurelles.

D'un point de vue conjoncturel, **la faible croissance économique qu'a connu notre pays au cours du quinquennat précédent a bien entendu pesé fortement sur le recours à l'apprentissage.** La remontée du nombre de contrats d'apprentissage en 2017 est d'ailleurs parallèle avec la reprise de la croissance économique.

En outre, l'apprentissage a été pénalisé par les décisions trop rapides et trop radicales et vous vous rappelez que **la suppression (puis le rétablissement un an après) de la prime aux employeurs d'apprentis décidées sous le gouvernement de JM Ayrault a provoqué une baisse instantanée des chiffres de l'apprentissage qui ne peut être imputable aux Régions.** Nous avons, à l'époque, largement expliqué pourquoi cette suppression était une initiative **mâlheureuse** car elle détruisait la relation de confiance avec les chefs d'entreprises.

D'un point de vue structurel, les causes sont aussi bien connues. Tout d'abord, **l'incapacité de notre système d'orientation scolaire à accompagner les jeunes** notamment dans les formations professionnelles et en apprentissage. Tous mes collègues pourraient vous donner des exemples de CFA ouverts dans des bassins d'emplois, après une étude approfondie des besoins de recrutement en lien étroit avec la branche professionnelle concernée et/ou les acteurs du monde économique et qui

disposent aujourd'hui de places disponibles. La responsabilité incombe à l'Education nationale, incapable d'orienter correctement les jeunes. **C'est donc le courage de l'Etat qui est testé sur sa capacité à engager cette réforme fondamentale.**

C'est la raison pour laquelle les régions plaident pour se voir confier le pilotage du système d'orientation en lien avec l'Education nationale et le monde professionnel. Dans ce domaine, vous savez aussi bien que moi que l'apprentissage n'est toujours pas considéré comme une filière d'excellence. **Je ne vois pas ce qu'un changement de gouvernance pourrait changer à cela *a fortiori* au regard des relations exécrables qui existent entre le MEDEF et l'Education nationale.**

Le poids des normes réglementaires entrave aussi fortement le développement de l'apprentissage notamment pour les mineurs (travail de nuit, utilisation des machines dites dangereuses). L'évolution des normes relève de l'entière responsabilité du gouvernement et du législateur. Les régions ont d'ailleurs proposé d'expérimenter des normes assouplies en la matière, à l'instar de l'expérimentation de l'apprentissage jusqu'à 30 ans.

Enfin, **la complexité des procédures imposées** notamment pour l'ouverture d'un CFA voire même d'une section en CFA ne permet pas aux régions d'agir de manière réactive lorsqu'une demande d'ouverture répond aux besoins d'un bassin d'emploi et/ou d'une branche : il faut en effet *a minima* 10 mois entre la demande d'ouverture et l'ouverture effective.

A côté de ces causes dont l'impact sur le développement de l'apprentissage est bien connu et pour lesquelles des propositions de réforme existent et ont d'ailleurs été mises sur la table par les régions, il convient de souligner en quoi le rôle des régions en matière d'apprentissage est irremplaçable et les risques inhérents au transfert de cette compétence aux seules branches professionnelles.

La compétence de la région en matière d'apprentissage est en effet parfaitement cohérente avec ses compétences en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi et de développement économique (connaissance des métiers en tension, mobilisation des acteurs sur ce sujet, travail avec Pôle emploi, les missions locales...). La région maîtrise donc une réelle chaîne de valeurs cohérente. Elle est donc la mieux à même de combler les écarts entre l'offre et la demande sur le « marché » de l'apprentissage.

Je tiens à rappeler que sur l'apprentissage, les régions travaillent nécessairement en étroite coopération avec les acteurs du monde économique que ce soit sur les choix d'ouverture et de fermeture des sections d'apprentissage ou sur l'affectation de la partie de la taxe d'apprentissage collectée par les consulaires et OPCA de branches. **Nous sommes prêts à aller plus loin tant sur la co-construction des cartes de formation et défendre une place renforcée des branches dans l'élaboration des référentiels de formation.**

Par ailleurs, la région assure une péréquation financière entre les CFA au profit des plus fragiles et en intégrant une logique d'aménagement du territoire et de maillage territorial. Elle assure aussi le financement des investissements de modernisation des CFA et de leurs plateaux techniques. Les 51% de la taxe d'apprentissage et de la TICPE perçus par les régions sont reversés à plus de 90% au bénéfice des CFA non rattachés à de grandes branches professionnelles. Les CFA bénéficiaires de la péréquation régionale (interprofessionnels, BTP, agriculture...) forment 80% des apprentis. Les régions sont prêtes à aller plus loin en terme de transparence et de traçabilité sur l'utilisation des ressources perçues au titre de leur compétence en matière d'apprentissage (tableaux spécifiques, budget annexe...).

Le choix de l'apprentissage par un jeune doit se faire en fonction de son appétence pour tel ou tel secteur d'activité et non en fonction de contraintes financières. **C'est pourquoi les régions mettent en œuvre des dispositifs de préparation à l'apprentissage (pré-apprentissage) mais aussi des mesures d'accompagnement sous forme d'aide au logement, d'aide à la mobilité (y compris des financements pour passer le permis de conduire).**

Enfin, alors que le concept de financement au contrat semble apparaître tant au niveau du MEDEF que du gouvernement comme la solution unique permettant de résoudre comme par magie toutes les difficultés de l'apprentissage dans notre pays, je voudrai souligner les points suivants :

- **Le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage ne participent pas de la même logique** (d'ailleurs le MEDEF et la CGPME excluaient par le passé toute hypothèse de rapprochement). Le contrat d'apprentissage relève de la formation initiale et donc par conséquent d'une responsabilité publique.
- Le financement au contrat suppose la définition d'un coût par apprenti qui n'est pas homogène selon les secteurs et qui varie chaque année supposant un dialogue de gestion que seules, aujourd'hui, les régions savent mener.
- Par ailleurs, il ne faut pas occulter le fait que le financement sur contrat ne permettra en aucune manière de traiter la question du financement des investissements dans les CFA sauf à construire de véritables usines à gaz comptables dans lesquelles l'amortissement des investissements est réparti entre les contrats selon des clés de répartition particulièrement complexes.
- Ce financement par contrat exposerait encore plus fortement les CFA aux effets de la conjoncture économique, au détriment de l'objectif de « résilience » rappelé par votre ministre du Travail.
- Il mettrait de manière excessive les CFA en concurrence au détriment de la qualité des parcours de formation.
- Enfin, le financement au contrat rend compliqué le développement de CFA nouveaux sur des métiers horizontaux ou supports.

Je voudrai maintenant appeler votre attention sur les raisons pour lesquelles le pilotage des CFA par les branches au niveau régional serait utopique et contre-productif.

Tout d'abord, il me paraît extrêmement dangereux de considérer qu'on pourrait facilement rapprocher notre modèle du modèle allemand. Plusieurs différences notables et rédhibitoires existent : **le modèle allemand se développe dans un Etat fédéral, les branches en France ne sont absolument pas équipées au niveau régional pour analyser les besoins de bassins d'emploi ou l'avenir de leur métier au niveau régional** (seule, parmi les centaines de branches, l'UIMM pourrait peut-être jouer ce rôle). **Alors que la voie de l'apprentissage est la voie de recrutement privilégiée dans les grandes entreprises allemandes notamment industrielles, en France 70% des apprentis sont recrutés dans les TPE et par les artisans et les commerçants ; et il s'agit de secteurs où les branches sont en général faiblement structurées.** Enfin, **le système allemand fonctionne sans le moindre financement public.**

Les CFA dans lesquelles les branches assument déjà un rôle de financement n'affichent pas en outre de performances particulièrement remarquables. On notera par exemple que les CFA industriels peinent souvent à trouver des offres d'emploi en apprentissage auprès des entreprises dont ils sont pourtant censés être proches.

Une grande partie des CFA sont multi-secteurs ou sur des métiers transverses (comptabilité, RH...), donc échappent par nature aux logiques de branches ou relèvent de l'Education nationale. Comment une branche pourrait-elle piloter et financer ce type de CFA ? Comment les CFA dans le secteur de la restauration pour lesquels le coût des plateaux techniques est particulièrement élevé pourraient fonctionner dans un tel système ?

La problématique des lycées professionnels est totalement occultée alors même que les gains d'efficacité et d'optimisation, par une meilleure coordination avec les CFA, y sont les plus forts.

Enfin, le précédent du pilotage des fonds de la formation professionnelle continue par les partenaires sociaux au travers des OPCA me paraît quand même de nature à vous alerter avant toute décision de leur confier de surcroît la formation initiale des jeunes. Cette gestion est en effet régulièrement mise en cause notamment par la Cour des Comptes (absence de contrôle interne au sein des OPCA, frais de gestion élevés et non maîtrisés, incapacité à contrôler la réalité des formations dispensées et à prévenir la fraude, non respect des principes de transparence de la commande

publique). Enfin, le risque de conflits d'intérêt est considérable : nous avons des OPCA qui contrôlent des centres de formation, les deux étant sous l'autorité des branches. On voit mal comment le contrôle pourrait être efficient dans une telle confusion de responsabilités.

La réforme de l'apprentissage constitue une des réformes majeures de la première partie du quinquennat. La mettre en œuvre sur la base d'un *a priori* idéologique serait une erreur majeure. Une privatisation totale de l'apprentissage ferait ressurgir les clivages idéologiques passés avec l'Education nationale, mettant à mal les efforts de pédagogie que nous avons engagés sur nos territoires et qui en font désormais un enjeu non partisan.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir recevoir en urgence une délégation de Présidents de régions et de collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer en présence de votre ministre du travail.

Dans cette attente, les régions suspendent leur participation au processus de concertation qui n'en constitue pas un et ont décidé de surseoir à tous leurs projets d'investissement dans les CFA.

Si votre gouvernement décidait, en dépit de tous les arguments qui plaident en défaveur de cette hypothèse, de confier l'apprentissage aux branches professionnelles, les régions souhaitent appeler votre attention sur le fait qu'elles ne veulent plus du tout intervenir comme « supplétif » des branches ou comme simples « hôteliers » de l'apprentissage. Dans cette hypothèse, **nous mettrons fin à l'ensemble de nos interventions sur ce champ d'action publique.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.



Hervé MORIN